

Date de dépôt: 10 avril 2002

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de feu Monsieur le député Paul Passer :

« Pourquoi l'Etat de Genève insiste-t-il à persécuter l'automobiliste? »

Mesdames et

Messieurs les députés,

1. Rappel des principes sur lesquels repose la politique des déplacements

La politique des déplacements vise en priorité à assurer une mobilité équilibrée et de qualité, reposant sur les trois piliers du développement durable (économie, social, environnement), en privilégiant autant que possible la liberté de déplacements tout en veillant aux aspects liés à la sécurité.

Cette volonté se traduit notamment par la nécessité de faire cohabiter harmonieusement l'ensemble des modes de transports à disposition, que ce soit les transports publics, les deux roues, les véhicules privés, ou encore les déplacements piéton, en vue d'assurer la meilleure fluidité du trafic possible.

Les orientations données aux usagers visent à encourager les automobilistes pendulaires à utiliser prioritairement les transports publics pour se rendre en ville, en faisant le cas échéant usage des parcs-relais P + R et à faire en sorte que le trafic de transit évite le centre-ville en recourant notamment à l'autoroute de contournement. L'offre de stationnement pour les automobilistes ayant réellement besoin de leur véhicule pour se rendre au centre-ville est ainsi préservée.

Enfin, la signalisation lumineuse est régulée en tenant compte des contraintes découlant de la diversité des besoins de mobilité et dans le but d'assurer la fluidité du trafic nécessaire sur l'ensemble du réseau.

La politique des déplacements n'est dès lors en rien le reflet d'une volonté de nuire à la fluidité du trafic.

A noter enfin que cette approche intégrée a valu à l'Office des transports et de la circulation (OTC) le Premier Trophée Européen de la Mobilité Urbaine, décerné en 1999 par Mobicity, premier Salon international de la mobilité urbaine.

2. Le cas de l'axe de la Servette et de la route de Ferney

Tous les axes aboutissant au centre de l'agglomération sont équipés d'un dispositif de contrôle d'accès destiné à surveiller les charges de trafic et à éviter par là une saturation du réseau.

C'est le cas de l'axe de la Servette. Une voie bus a dû être installée afin de favoriser la progression des transports publics sur un axe aussi chargé en usagers non motorisés. L'augmentation de la vitesse commerciale qui résulte d'une telle démarche a pour conséquence de rendre les transports publics plus attractifs et par là même de libérer, de façon générale, la voirie au profit de tous les usagers, dont les automobilistes.

La capacité de l'axe tracé par la route de Ferney est limitée au niveau des carrefours du Grand Saconnex et de la Place des Nations. La coordination des feux sur cet axe est rendue difficile par la situation et le nombre de ses carrefours. La synchronisation des feux apporte malheureusement des pénalités à la fluidité des véhicules des Transports publics genevois (TPG) desservant Palexpo. La présence du bus régule l'avant-dernier feu de la route de Ferney en arrivant au Grand-Saconnex, avec pour conséquence une synchronisation de l'ensemble des feux pas toujours idéale sur ce tronçon. Pour des raisons de volume du trafic global, la coordination des feux dans le sens de la sortie de l'agglomération en direction de l'autoroute et de Ferney est plus aisée que dans le sens inverse.

La place du Grand-Saconnex est pour sa part saturée par la convergence du flux de trafic provenant du chemin Edouard-Sarasin, de la route de Colovrex et de la route de Ferney qui draine à son tour le trafic venant de l'aéroport, de Ferney et de l'autoroute.

Le Conseil d'Etat envisage très concrètement de revoir l'ensemble du concept de mobilité dans ce secteur, en s'appuyant notamment sur le projet d'évitement routier du Grand-Saconnex, dont les effets positifs attendus concernent aussi bien la fluidité du trafic (tous modes) que la qualité de vie des riverais sur un périmètre très étendu, tout comme une plus grande facilité d'accès à toute la zone abritant les organisations internationales.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Micheline Calmy-Rey

Annexe : rappel de la question écrite 3477

QUESTION ECRITE (3477)

de feu Monsieur le député Paul Passer

Date de dépôt : 11 juin 1993

Pourquoi l'Etat insiste-t-il à persécuter l'automobiliste?

Les automobilistes circulant à Genève se voient de plus en plus confrontés à des restrictions de circulation désobligeantes, voire provocatrices. Pour quelques exemples : des voies à double piste se voient réduites en une seule (Servette) alors que des voies TPG sont doublées (rue Cornavin) et des voies ouvertes aux cyclistes sont utilisées par quelques dizaines d'autres utilisateurs par jour (rue de la Prairie à l'arrivée sur la Servette).

Sur de nombreux axes très fréquentés, les feux sont mal ou pas du tout synchronisés ; pour exemple : la route de Ferney en direction du Grand-Saconnex, une honte... premier feu vert, le suivant rouge, attente, le suivant vert tourne au rouge alors même que le troisième tourne au vert, et le quatrième devant la place du Grand-Saconnex reste au rouge, bloquant une longue file de voitures en attente.

La population genevoise est manipulée, semblerait-il, par des intransigeants de l'environnement dictant leur volonté par des prétextes démagogiques qui ne font qu'empirer une situation qui va de mal en pis, et ce en créant des situations de trafic devenant intolérables par la longueur des files de voitures en attente.

Attendez l'ouverture de la route de contournement dira-t-on ! Et la traversée de la rade ? L'Etat veut améliorer la qualité de vie de ses habitants, veut une « Genève gagne », mais semble faire tout le contraire en ce qui concerne la fluidité du trafic qui réduirait certainement les nuisances et la pollution qui s'y rattachent.

Il est urgent que l'Etat se résigne au fait que la voiture, avec ses avantages et ses nuisances, augmentera avec le temps, à moins qu'il ne veuille la supprimer complètement ! Alors, pourquoi persécuter l'automobiliste ?

Paul Passer